



Province de Québec  
MRC d'Acton  
Municipalité du Village de Roxton Falls

## AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le 13 juillet 2017

Chers élus,

AVIS SPÉCIAL, vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une session extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par M. Jean-Marie Laplante, maire et Mme Angèle Beauchemin, secrétaire-trésorière-adjointe, pour être tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 26, rue du Marché, **le mardi 18 juillet 2017 À 18H00.**

### **LE MARDI 18 juillet 2017 à 18H00**

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Aménagement de trottoirs – rue de l'Église
2. Piste cyclable – installation de barrières
3. Paiement de la facture : Clôture Grantham Enr.
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

DONNÉ à Roxton Falls ce 13<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2017.

Angèle Beauchemin, gma  
Secrétaire-trésorière-adjointe

### **SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Je certifie avoir signifié l'avis de convocation relativement à la tenue d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Village de Roxton Falls, prévue le 18 juillet 2017 à 18H00, à la salle du conseil située au 26, rue du Marché à Roxton Falls.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2017.

Angèle Beauchemin, gma  
Secrétaire-trésorière-adjointe

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUILLET 2017 À 18H00**

Tenue à la salle du conseil municipal  
au 26, rue du Marché à Roxton Falls

À laquelle sont présents

Le Maire : M. Jean-Marie Laplante  
Les conseillers : M. Marcel Bonneau  
M. Pierre Dagenais  
Mme Lynda Cusson  
Mme Marie-Eve Massé  
M. Richard Houde

Absent : M. Daniel Roy

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Est également présente: Angèle Beauchemin, secrétaire-trésorière-adjointe

176-07-2017

Aménagement d'un trottoir – rue de l'Église

CONSIDÉRANT QUE beaucoup de piétons circulent du côté de la quincaillerie et s'aventurent derrière les véhicules stationnés en façade de la quincaillerie ainsi que le long de la propriété de E. Côté et fils Inc;

CONSIDÉRANT l'absence de trottoir sur ce côté de la rue de l'Église, certaines inquiétudes ont été formulées quant aux risques d'accident pouvant survenir impliquant des enfants et des véhicules, lorsque ces derniers font des manœuvres de recul pour quitter le stationnement de la quincaillerie;

CONSIDÉRANT la résolution no 174-07-2017 décrétant une analyse d'implantation d'un trottoir sur un tronçon de la rue de l'Église, entre la rue Notre-Dame et l'École St-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis réalisés par la firme EXP, démontrent qu'il est possible d'aménager un trottoir sur ce côté de la rue de l'Église, sans toutefois sacrifier les cases de stationnement actuellement aménagées en façade de la quincaillerie, ainsi que celles qui longent la rue de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE ce trottoir serait aménagé devant les cases de stationnement, ce qui éviterait aux piétons de passer derrière les véhicules garés dans ce secteur et éliminerait les risques d'accident;

CONSIDÉRANT QUE la firme Eurovia Québec, laquelle a obtenu le contrat intitulé «Travaux de voirie 2017», peut procéder à l'ajout d'un trottoir sur la rue de l'Église, moyennant un coût estimé à 35 240.41\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme TECQ 2014-2018, une partie des coûts de ce projet viendrait compléter le montant à investir dans le niveau minimal d'investissement, le solde étant financé à même le fonds général de la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau  
Secondé par Marie-Eve Massé

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'ajout d'un trottoir sur le tronçon de la rue de l'Église situé du côté de la quincaillerie E. Côté et Fils et d'accepter l'offre de services fournie par la firme Eurovia Québec, dont les travaux sont estimés à 35 240.41\$ taxes incluses. Que les travaux soient exécutés selon les plans et devis préparés par la firme EXP.

Adoptée

177-07-2017

Piste cyclable – installation de barrières

CONSIDÉRANT QU'un droit de passage traversant la piste cyclable a été accordé à la compagnie 9298-4848 Québec Inc., pour avoir accès à ces terrains de part et d'autre de la piste;

CONSIDÉRANT QUE des barrières et des panneaux de signalisation seront installés sur la piste cyclable afin de signifier aux usagers qu'ils devront effectuer un arrêt à cette intersection;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9298-4848 Québec Inc. a demandé à la municipalité d'installer une barrière bloquant l'accès au droit de passage sur sa propriété afin d'éviter que les individus s'aventurent sur sa propriété et qu'ils y causent des méfaits;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la pose de deux barrières sur la piste cyclable ainsi qu'à l'installation de panneaux de signalisation qui indiqueront qu'un arrêt devra être effectué à cette intersection. Que les barrières soient fabriquées par Gérald Bisailon, au coût de 260\$ chacune.

Qu'aucune barrière ne soit installée pour bloquer le droit de passage donnant accès à la propriété de 9298-4848 Québec Inc. puisque cet aménagement sera laissé à la discrétion et à la charge du bénéficiaire du droit de passage.

Adoptée

178-07-2017

Facture de Clôture Grantham : demande de paiement

CONSIDÉRANT QUE Clôture Grantham a procédé à l'installation de clôtures au petit parc situé en façade de la caserne ainsi que sur le terrain de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE seule une barrière demeure à être installée au parc, face à la caserne, pour que les travaux soient entièrement complétés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Richard Houde  
Secondé par Lynda Cusson  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture de Clôture Grantham au montant de 6 053.43\$, lorsque les travaux seront totalement réalisés.

Adoptée

Point no 4 – Période de questions

Aucune personne n'assiste à la réunion.

179-07-2017

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Marcel Bonneau  
Secondé par Pierre Dagenais  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 18h30.

Adoptée

*En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.*

---

Jean-Marie Laplante  
Maire

---

Angèle Beauchemin, gma  
Secrétaire-trésorière-adjointe